

L'agence de l'eau et son comité de bassin

2011

www.eau-loire-bretagne.fr

*Pour l'eau et les milieux aquatiques,
l'agence de l'eau Loire-Bretagne s'engage
aux côtés des élus et de tous les usagers de l'eau.*

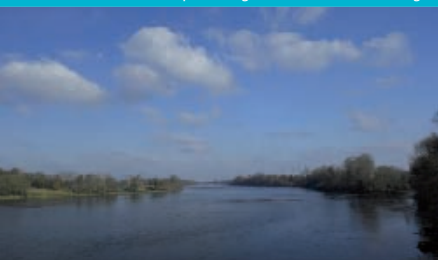


Établissement public du ministère
chargé du développement durable

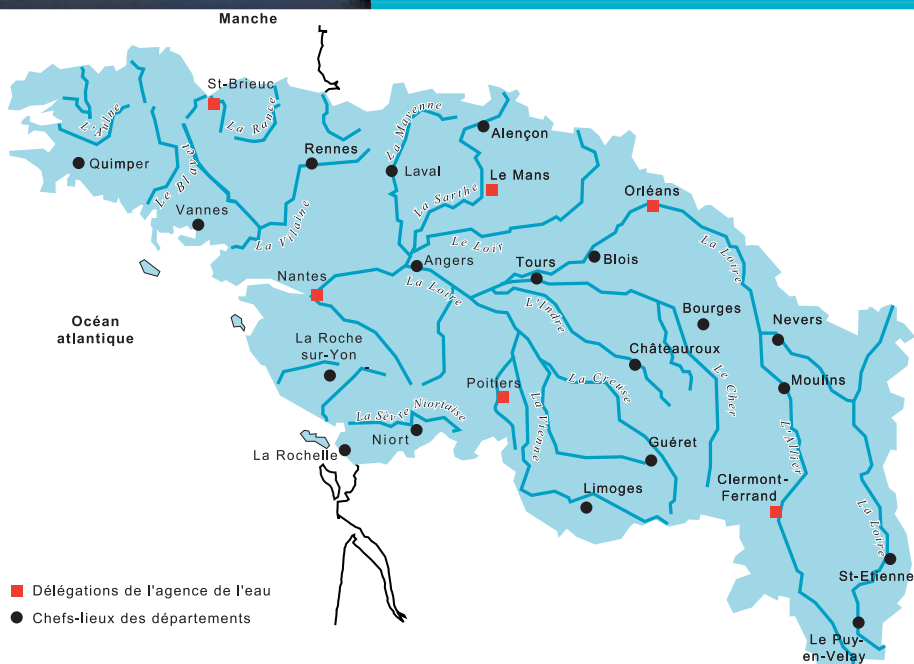
Edition : septembre 2011

Dans le bassin Loire-Bretagne,

photo : agence de l'eau Loire-Bretagne



Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère,
Le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain.
Il concerne 10 régions, 36 départements, 7 365 communes et 12 millions d'habitants.



Loire-Bretagne, c'est aussi

- 2 600 km de côtes, soit 40 % de la façade maritime du pays
- des cours d'eau à l'hydrologie très contrastée
- un territoire à l'empreinte rurale marquée
- une activité agricole et agro-alimentaire prépondérante

Le bassin versant est le territoire de l'eau.

La loi sur l'eau de 1964 a créé 6 grands bassins en France métropolitaine, auxquels s'ajoutent les bassins de la Corse, de la Guyane, de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de Mayotte.

Dans chaque bassin, le comité fixe les grandes orientations de la gestion de l'eau et l'agence de l'eau finance les actions de protection de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.



L'agence de l'eau..... et son comité de bassin

Un établissement public de l'Etat

L'agence de l'eau a pour mission d'apporter aux élus et aux usagers de l'eau du bassin une vue d'ensemble des problèmes liés à la gestion de l'eau et les moyens financiers qui leur permettent d'entreprendre une politique cohérente.



photo : Jean Puyo

Sa mission :

- **Lutter contre les pollutions**
- **Gérer la ressource en eau et satisfaire les usages**
- **Préserver les équilibres écologiques et mettre en valeur les milieux aquatiques**

Pour agir, l'agence de l'eau perçoit des redevances calculées en fonction des quantités d'eau prélevées et des pollutions rejetées. Les redevances sont définies par le Parlement (loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006).

Grâce à la contribution de tous, l'agence de l'eau apporte des aides aux actions d'intérêt commun pour préserver l'équilibre des milieux aquatiques et mieux gérer les ressources en eau du bassin Loire-Bretagne. Ses aides sont définies dans le cadre d'un programme pluriannuel approuvé par le comité de bassin et le conseil d'administration.

Son action est complémentaire de l'action réglementaire de l'Etat. L'agence de l'eau assure en outre le secrétariat du comité de bassin dont elle prépare les travaux.

En 2011, le budget de l'agence de l'eau est de 380 millions d'euros et son effectif est de 332 agents. L'agence est dirigée par **Noël Mathieu**, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts.

Son conseil d'administration est élu au sein du comité de bassin et constitué de 3 collèges, élus, usagers et Etat, qui représentent tous les acteurs de la gestion de l'eau. Le président, nommé par décret, est **Philippe Lagauterie**, docteur en biogéographie et membre de l'autorité environnementale du Conseil général de l'environnement et du développement durable.



Le parlement de l'eau

Le comité de bassin est composé de 190 membres issus de trois collèges : des élus des collectivités territoriales du bassin (40 %), des représentants des acteurs socio-professionnels et associatifs (40 %) et des représentants de l'Etat (20 %).

Sa mission :



photo : Jean-Louis Aubert

- **Garantir la concertation**
- **Gérer l'eau dans son territoire naturel**

Il est consulté sur les grandes options de la politique de l'eau dans le bassin.

Sur proposition du conseil d'administration il approuve les taux et les assiettes des redevances de l'agence de l'eau dans le cadre défini par le Parlement et le programme pluriannuel de l'agence de l'eau.

Il élabore l'état des lieux et le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin (Sdage) ; il anime la concertation sur le Sdage et il en suit la réalisation.

Il approuve les schémas d'aménagement et de gestion des eaux (les Sage) et les contrats de rivière.

Le comité de bassin élit son président en son sein. Il organise ses travaux dans le cadre de commissions thématiques ou géographiques.

Le comité de bassin est présidé par **Serge Lepeltier**, ancien ministre, maire de Bourges.



Le Sdage, schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux,

décrit la stratégie pour retrouver un bon état de toutes les eaux, cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes. Il tient compte des facteurs naturels (délais de réponse de la nature), techniques (faisabilité) et économiques.

Il est accompagné d'un programme de mesures concrètes pour atteindre les objectifs fixés dans le Sdage.

Adopté après une large concertation et une consultation publique, le Sdage est en vigueur pour 6 ans, 2010-2015.

Le 9^e programme de l'agence de l'eau 2007-2012 :

2,2 milliards d'euros pour aider les acteurs de l'eau à relever le défi du bon état des eaux

Le programme repose sur 3 piliers :

- le respect des directives sur les eaux résiduaires urbaines et sur la pollution des eaux par les nitrates,
- la directive cadre sur l'eau qui inscrit l'action dans une démarche globale avec un objectif de qualité des eaux et des milieux aquatiques à l'horizon 2015,
- la loi sur l'eau et les milieux aquatiques qui donne le cadre financier de l'action des agences de l'eau et fixe le dispositif des redevances.



Les priorités pour l'eau en Loire-Bretagne


Pour un maximum de cours d'eau, plans d'eau, nappes et côtes en bon état

- Des rivières vivantes, des milieux aquatiques protégés, entretenus et restaurés, un littoral préservé
- La réduction de toutes les pollutions, domestiques, industrielles et agricoles : eaux usées, substances dangereuses et déchets toxiques dans l'eau, pesticides, engrais
- Des ressources protégées et une qualité préservée pour les eaux destinées à l'alimentation en eau potable
- Des prélèvements et des consommations d'eau maîtrisés dans l'agriculture et l'industrie, dans la ville et l'habitat
- Des risques d'inondation mieux anticipés et mieux gérés
- Des citoyens informés, sensibilisés et mobilisés

Une méthode d'action

Le programme de l'agence de l'eau est construit en étroite concertation avec l'ensemble des acteurs de l'eau.

- Il donne la priorité à l'investissement.
- Il privilégie l'action préventive.
- Il applique des principes de sélectivité.
- Il encourage la mobilisation des acteurs et la cohérence des actions sur les territoires.



Une eau en bon état...
c'est une eau qui permet une vie animale et végétale riche et variée, exempte de produits toxiques, disponible en quantité suffisante pour satisfaire tous les usages.

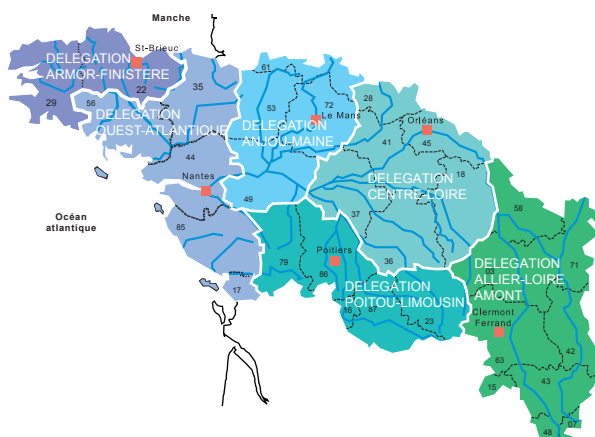
Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

Avenue Buffon - BP 6339

45063 ORLEANS CEDEX 2

tél. : 02 38 51 73 73 – fax : 02 38 51 74 74

webmestre@eau-loire-bretagne.fr



Les délégations

Délégation Allier-Loire amont

Site de Marmilhat Sud - 19 allée des eaux et forêts
63370 LEMPDES

Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62

allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Anjou-Maine

17 rue Jean Grémillon - 72021 LE MANS CEDEX 2

Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11

anjou-maine@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Armor-Finistère

Parc technologique du Zoopôle

Espace d'entreprise Keraïa – Bât. B

18 rue du Sabot - 22440 PLOUFRAGAN

Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42

armor-finistere@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

Avenue Buffon - BP 6339

45063 ORLEANS CEDEX 2

tél. : 02 38 51 73 73 – fax : 02 38 51 73 25

centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Ouest atlantique

1 rue Eugène Varlin - BP 40521

44105 NANTES CEDEX 4

Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93

ouest-atlantique@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette - BP 40

86282 SAINT-BENOÎT CEDEX

Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81

poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Comité de bassin Loire-Bretagne

Avenue Buffon - BP 6339

45063 ORLEANS CEDEX 2

tél. : 02 38 51 73 73 – fax : 02 38 51 74 74

webmestre@eau-loire-bretagne.fr

Plus d'informations :

www.eau-loire-bretagne.fr

Autres adresses utiles :

www.lesagencesdeleau.fr

www.eaufrance.fr

www.developpement-durable.gouv.fr



PEFC

DTP2.10 - Photos : Jean-Louis Aubert & Jean Puyo - Conception, réalisation, cartographie : DIC/AELB - impression : Imprimerie Nouvelle (45) imprim'vert

Imprimé sur papier PEFC sous licence 10-31-1381

Septembre 2011 - 2.000 ex.